



Plateformes de regroupement de déchets

Regrouper provisoirement les déchets : les stations de transit

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites d'élimination, a poussé le SYDOM à mettre en place un schéma départemental de plateformes de regroupement de déchets appelées stations de transit et dont l'objectif est de regrouper provisoirement dans des caissons à compaction ou des semi remorques à fond mouvant, les déchets avant leur départ vers un site d'élimination. La création de ces stations est indispensable au SYDOM pour maîtriser les coûts mais aussi pour limiter les impacts environnementaux liés au transport de ces déchets.

Qu'est ce qu'une station de transit ?

Connaissant plusieurs dénominations, la station de transit (ou quai de transfert) est une installation qui permet de regrouper le produit des collectes d'une zone géographique du territoire pour les acheminer vers des sites de traitement et de valorisation.

Outil indispensable à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports, la station de transit s'insère donc entre les étapes de collecte et de traitement des déchets ménagers.

En séparant la fonction « collecte » et la fonction « transport », la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- une utilisation plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage,
- une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site d'élimination ou de valorisation, à la place de plusieurs bennes de collecte,
- une réduction des nuisances liées au transport par une diminution globale du trafic,
- une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste

Comment fonctionne-t-elle ?

La station de transit reçoit les déchets produits par les habitants (déchets résiduels et collectes sélectives) et permet d'optimiser leur transport par des gros porteurs. Après identification de leur origine et pesage, les collectes sont ainsi regroupées pour être acheminées vers leur traitement.

Principe de fonctionnement d'une station de transit à caisson de compaction (station située sur la commune de Lestrade et Thouels 12430) :

```
swfobject.embedSWF('automne/playerflv/player_flv.swf', 'media-565', '320', '200', '9.0.0',  
'automne/swfobject/expressInstall.swf',  
{flv:'http://www.sydom-aveyron.com/files/pmedia/public/r565_9_station_transit.flv',  
configxml:'automne/playerflv/config_playerflv.xml'}, {allowfullscreen:true, wmode:'transparent'}, false);
```



1. Pesée à l'entrée du camion de collecte, sur le pont bascule, après identification,



2. Le camion de collecte arrive sur la zone de déchargement et vide son contenu par l'intermédiaire d'une trémie dans le compacteur à poste fixe,



3. Les déchets compactés sont dirigés automatiquement dans un caisson à compaction totalement étanche,

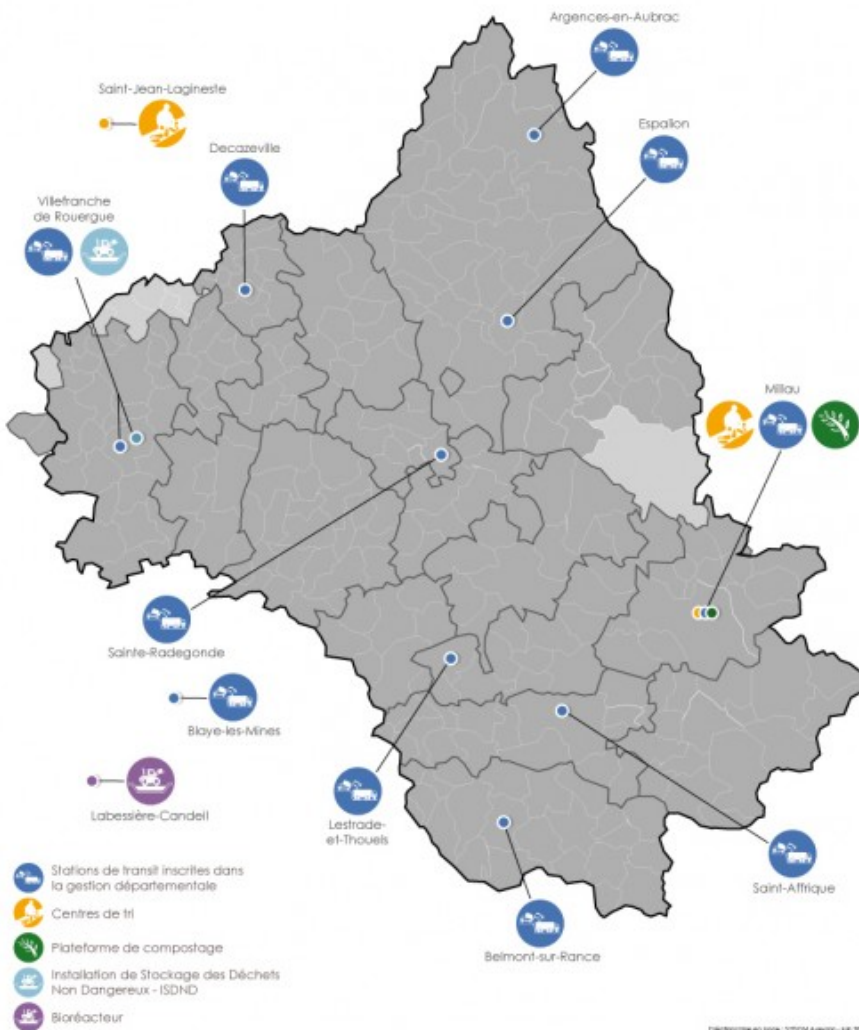


4. Une fois plein, ce caisson est chargé sur un camion, pesé, et acheminé vers sa destination finale (centre de traitement ou centre de tri).



Périmètre du SYDOM Aveyron

Carte des équipements de traitement et de valorisation





Plateformes de regroupement de déchets - SYDOM Aveyron Plateformes de regroupement de déchets - SYDOM Aveyron